

## **SECTEUR ET EMPLOI INFORMEL EN ALGERIE: DEFINITIONS, MESURES ET METHODES D'ESTIMATION**

Nacer-Eddine **HAMMOUDA\***

### **RESUME**

Le secteur informel est l'un des domaines les plus problématiques du système d'information économique en général et sur le marché du travail en particulier. Par définition et de par sa nature, ce secteur est difficilement quantifiable. Cependant, quelques éléments d'information sur le secteur informel peuvent être construits. Nous nous proposons de lister l'ensemble des données produites par la statistique algérienne sur ce secteur avec une lecture critique de celles-ci à la lumière des sources et des méthodes d'estimation utilisées. Nous tentons d'en dégager la dynamique sur les dix dernières années concernant l'emploi puisque c'est l'aspect qui a été le plus étudié.

### **INTRODUCTION :**

Le secteur informel est l'un des domaines les plus problématiques du système d'information économique en général et sur le marché du travail en particulier. Par définition et de par sa nature, ce secteur est difficilement quantifiable! Statistiquement pourtant quelques éléments d'information peuvent être construits et les «données statistiques» sur le secteur informel sont présentées. La demande d'information sur ce «secteur» exige une clarification quant au positionnement de l'informel dans la population active -occupé ou au chômage- ou encore sur l'homogénéité de ce secteur, sur le calcul de la valeur ajoutée par l'informel, la masse monétaire brassée par ce secteur et les revenus qui s'en dégagent. Autant de questions auxquelles des études ont essayé de répondre. Une synthèse de celles-ci nous permet d'apprécier la dynamique d'une activité socialement visible.

La première section rappelle la définition du BIT (Bureau International du Travail) et passe en revue les facteurs explicatifs de l'emploi informel en Algérie: migration, marché parallèle, expansion du secteur privé et du travail indépendant, ouverture du commerce extérieur. La deuxième section présente les méthodes d'observation

---

\* Maître de Recherche, CREAD, Alger.

du secteur informel utilisés en Algérie: enquêtes auprès des ménages, des entreprises, mixtes. La troisième section s'attache à l'évaluation de l'emploi informel à travers plusieurs critères: enregistrement auprès de la sécurité sociale, taille de l'établissement, fiscalité, enregistrement administratif, statut de l'entreprise, lieu d'exercice de l'activité.

## **1/ GENERALITES SUR LE SECTEUR INFOMEL**

### **1-1/ Définitions et étendue du secteur informel**

Le concept de «secteur informel» est apparu officiellement pour la première fois dans le rapport du BIT au Kenya en 1972. L'une des principales conclusions de ce rapport fut que, dans les pays en développement comme le Kenya, le véritable problème social n'était pas le chômage mais l'existence d'une partie de la population active qui travaille durement pour produire des biens et services sans que son activité soit pour autant reconnue, enregistré, protégé ou réglementé par les pouvoirs publics. L'existence de ce secteur est due à l'incapacité des autres secteurs de l'économie de procurer du travail et un revenu suffisant à cette population qui ne cesse de croître. L'exode rural, qui se poursuit depuis trente ou quarante ans, a provoqué un surpeuplement des villes du tiers monde. Ajoutant à cela, d'autres événements plus récents qui ont accéléré le développement de ce secteur. Parmi ces événements, il y eut la récession économique des années 1980 et la phase d'ajustement qui s'en est suivie dans de nombreux pays; les entreprises du secteur urbain (formelles) surtout celles du secteur public -gros employeur-, furent contraintes de compresser leurs effectifs ou de réduire les salaires. Dépourvus d'assurance chômage ou de tout autre revenu de substitution, les travailleurs touchés ont dû se lancer dans le secteur informel pour survivre, notamment dans les pays du tiers monde.

Conscient de l'évolution et de l'émergence de ce secteur dans les pays en développement, voire dans les pays développés, le BIT a déployé des efforts importants afin d'établir un diagnostic du fonctionnement de ce secteur, ensuite d'élaborer des recommandations concrètes à l'intention des gouvernements intéressés. Ces travaux ont aidé à mieux comprendre le mécanisme du secteur informel. A cet effet, une multitude de définitions ont été attribuées au secteur informel, selon les régions et les pays. Pour le cerner de façon relativement générale, retenons les principales caractéristiques de ce

secteur, proposés dans le rapport du BIT de 1991:

*«Nous appellerons «secteur non structuré», les très petites unités de production et de distribution de biens et services implantés dans les zones urbaines. Ces unités appartiennent essentiellement à des travailleurs indépendants qui emploient parfois une main-d'œuvre familiale, voire quelques salariés ou apprentis. Elles ne disposent, au mieux, que de capitaux rudimentaires et d'une main-d'œuvre peu qualifiée, si bien que leur productivité est faible; elles ne procurent généralement à ceux qui en vivent que des revenus minimes et très irréguliers et un emploi des plus instables».*

A partir de 1993, le BIT propose une définition claire, précise et universelle. En dehors de cette notion générale, l'ampleur du secteur informel varie d'un pays à l'autre selon les régions et la structure économique. En dépit des spécificités propres à chaque pays, nous allons essayer d'énoncer les caractéristiques de la situation du secteur informel en Algérie.

### **1- 2/ Le contexte historique en Algérie**

Au lendemain de l'indépendance et jusqu'aux années 1965-1966, les formes d'emploi n'ont pas changé d'aspect et ressemblent au type colonial [Prenant, 2002] (petites et modestes activités industrielles...), ce qui s'explique par la faiblesse des investissements productifs et par les pesanteurs de l'héritage colonial.

A partir de l'année 1967, et sous la conjoncture de trois facteurs - mise en route d'un projet global d'industrialisation, valorisation interne de la rente pétrolière, existence d'un centre étatique décideur- s'engage un processus d'investissement très poussé particulièrement dans les secteurs jugés prioritaires. Ainsi, entre 1967 et 1978 (durant le 1<sup>er</sup> plan triennal et les deux plans quadriennaux), la plus grande part du montant d'investissement a été allouée au secteur de l'industrie, suivie par le secteur du BTP. Ces derniers sont jugés être capables de satisfaire les besoins économiques et sociaux du pays, notamment la création d'emploi. Le développement du secteur public qui s'en est suivi a entraîné celui du travail salarié. Durant cette période, les investissements publics passent de 13,1% de la PIB en 1967 pour atteindre leur maximum (64,9%) en 1977. Ce qui a fait diminuer le taux de chômage de la population active et a créé une tension sur la main d'œuvre qualifiée à tous les niveaux. L'Algérie a dû faire appel à la coopération technique étrangère à cette période. Le différentiel de revenus va enclencher un vaste mouvement migratoire

des régions rurales déshéritées vers les grandes villes que la mise en application de la révolution agraire ne saura renverser. Ce qui aura pour conséquence de créer de fortes tensions sur la demande de produits alimentaires du fait de la conjugaison de la baisse de la production agricole et l'augmentation de la demande qui a suivi l'augmentation des revenus distribués.

Dès la fin des années 1970 apparaît le phénomène du marché noir. Du fait d'un décalage entre offre et demande de beaucoup de biens, l'activité d'achat de produits cédés à des prix administrés et revendus plus chers prend de l'ampleur. Dans ce cas de figure on peut dire que l'informel est une réponse au déséquilibre sur le marché des biens du fait d'une rigidité des prix et de l'offre.

A la faveur de l'embellie des prix pétroliers au début des années 1980 on assiste à un accroissement des revenus réels des ménages qui se traduit par une augmentation de la demande de biens et services. Cette demande ne pouvant être satisfaite par l'offre nationale nous assistons à l'accroissement des importations du secteur public mais comme ce dernier ne répondait pas tout à fait à l'exigence des ménages apparaît le fameux «trabendo». Des particuliers revendaient des biens achetés à l'étranger avec leur propre argent, ce qui s'est traduit par une demande accrue de devises. Du fait du rationnement existant sur le marché monétaire public apparaît le change au noir. Henni [1991] dans son essai sur l'économie parallèle explique comment se détermine le taux de change sur ce marché. A l'époque avec une hypothèse assez simple d'égalisation de l'épargne des ménages résidents avec celle des non-résidents le taux de change d'équilibre allait se situer à 6 dinars algériens (DA) pour 1FF. Il faut dire qu'on est passé de la parité et même de 0.7DA pour 1FF en 1980 à 100DA pour 1FF sur le marché officiel en 2001.

A la même période et à la faveur de l'ouverture du secteur immobilier et de la vente d'une partie du parc de logements publics apparaît une autre forme d'informel de type spéculatif. L'apparition de ce nouveau phénomène s'explique par le système de prix de vente administré en complète déconnexion avec les coûts de la construction, les taux d'actualisation et le déséquilibre entre offre et demande de logements.

Sous l'effet d'une détérioration affichée des disponibilités financières (revenus procurés par les hydrocarbures surtout) et par la nouvelle politique économique d'allocation des investissements, on assiste à une inversion de dominance dans les années 1980. Ainsi, les

investissements publics, et notamment ceux consacrés à l'industrie ont connu une tendance à la quasi-stagnation. Par contre, les secteurs d'activités, tels que le commerce et les services ont vu au cours des deux plans quinquennaux leur part dans la croissance de l'emploi s'amplifier, ceci s'est traduit par une grande place du salariat de services. A la faveur d'un nouveau code d'investissement (1982), le secteur privé va commencer à prendre de l'ampleur, notamment dans le BTP, du fait du développement du secteur de l'habitat qui a connu un retard important dans les deux décennies post indépendance, dans le commerce qui a suivi la croissance du tissu urbain et dans le transport.

Dans les années 1990 et après la mise en application des nouveaux textes portant réformes économiques, le secteur privé prend de l'ampleur avec plus de transparence. La restructuration du secteur public va libérer plus de 600.000 travailleurs selon plusieurs formules [Musette & alii, 2002]. Ceux qui ont opté pour le départ volontaire ont bénéficié d'une prime de départ qui leur a permis de s'installer à leur compte, d'autres ont choisi de prendre en charge des activités connexes de leur entreprise mère dans le cadre de la sous-traitance et de l'essaimage.

Dans le cadre de la démonopolisation du commerce extérieur, des milliers d'importateurs attitrés (38.000 à 45.000 selon les sources) vont se partager la bagatelle de 4,5 milliards de dollars annuellement et prennent la relève du commerce informel de la valise qui se trouve réduit à une portion congrue du fait de l'augmentation des prix du transport aérien et de la plus grande difficulté de circulation des Algériens (instauration de visas d'entrée pour la plupart des pays et fermeture de la frontière terrestre avec le Maroc). En fait d'importateurs ils se résument souvent à une seule personne qui sous-traite la quasi-totalité de l'activité (transit, transports, entreposage, distribution). C'est pourquoi encore une fois l'offre additionnelle de travail se réoriente vers de nouveaux créneaux à la limite de la légalité (vente de cigarettes, parking payant). Ce qui a eu pour conséquence l'augmentation du nombre d'indépendants, de salariés occasionnels, d'aides familiaux et d'apprentis, exerçant généralement des emplois précaires, appartenant essentiellement au secteur informel.

Ce n'est pas pour autant que le système d'information statistique [Musette, Hammouda *et alii*, 2000] ait pris en charge cette nouvelle réalité. Les indicateurs de conjoncture focalisent toujours l'attention sur le secteur public (indice de la production industrielle, indice des

prix à la production, création d'emplois, compression d'effectifs). De grosses opérations d'actualisation de fichiers administratifs sont mises en chantier simultanément à la fin des années 1990 (réimmatriculation à la sécurité sociale, numéro d'identification statistique, réimmatriculation au registre de commerce) ce qui ne permet pas de suivre de façon transparente la démographie des entreprises et son corollaire l'évolution du marché du travail. Toujours est-il qu'une multitude de travaux ont été entamés pour l'étude du secteur informel, bien qu'il reste difficile à cerner malgré l'intérêt croissant qui y est porté. L'hétérogénéité des activités appartenant à ce secteur d'une part et la différence des systèmes économiques, politiques et sociaux d'un pays à l'autre, d'autre part, rendent difficile la comparabilité des données sur l'informel. En effet, chaque pays adopte les critères de définition en fonction de la nature, de l'organisation et du fonctionnement de son économie.

## **2/ LES METHODES D'OBSERVATION DIRECTE DU SECTEUR INFORMEL.**

Les statisticiens d'enquêtes s'évertuent depuis l'invention du concept de secteur informel à affiner leurs définitions statistiques du secteur et à mettre au point des méthodologies d'enquêtes appropriées. Des méthodes directes, fiables et avec un coût peu prohibitif de collecte de données ont été développées s'articulant sur les principaux types d'enquêtes que sont: les enquêtes auprès des ménages dont la collecte des informations se fait directement auprès des individus, les enquêtes auprès des établissements et les enquêtes mixtes ou à deux phases.

### **2-1/ Les enquêtes auprès des ménages**

#### **2-1-1/ Les recensements de la population**

Cette source n'est pas du tout intéressante pour l'estimation de l'emploi informel puisqu'on se contente des déclarations spontanées des individus. Par contre, indirectement les informations exhaustives sur le parc logement permettent aux comptables nationaux de procéder à des estimations de l'auto-construction.

#### **2-1-2/ Les enquêtes sur la main-d'œuvre (emploi)**

Ces enquêtes par sondage spécialisées sont réalisées auprès des ménages. Les statistiques obtenues sur l'emploi obéissent aux mêmes définitions que celles préconisées par le BIT.

Ce type d'enquête est mené en Algérie presque annuellement par l'O.N.S. (Office National des Statistiques) depuis 1982. Des questions sur l'emploi secondaire ont toujours été intégrées mais du fait du faible effectif concerné (entre 100.000 à 200.000 selon les enquêtes) leur traitement ne se fait pas systématiquement. Une attention particulière est donnée à la saisie de l'activité féminine à partir de 1985. Ce n'est qu'à partir de 1992 que la volonté d'une meilleure saisie de l'emploi atypique est prise en charge par le questionnaire d'enquête. Il est à remarquer que les questionnaires d'enquêtes ne sont pas tout à fait au point et donc changent, ce qui rend tout exercice de comparaison mal aisé. S'agissant d'enquêtes par sondage la précision des données dépend de la taille des échantillons enquêtés. Celle-ci est relativement faible et n'autorise pas la désagrégation de l'information à des niveaux assez fins.

**Tableau 1: Comparaison des méthodologies des enquêtes 1992, 1997, 2001, 2002, 2003, 2004**

	1992	1997	2001
Echantillon (ménages)	11 296	6 457	6 847
Base de sondage	RGPH 87	RGPH 87	RGPH 98
Période de référence	Dernière semaine de décembre	Dernière semaine de septembre	Dernière semaine de septembre
Travail à domicile	Modalité de la situation individuelle	Lieu de travail	Lieu de travail
Emploi marginal du moment	Non intégré dans le volet occupé	intégré dans le volet occupé	intégré dans le volet occupé
Taille de l'établissement	L'ensemble des occupés. Taille regroupée en salariés permanents	Employeurs & indépendants. Détaillé par situation dans la profession	Employeurs & indépendants. Détaillé par situation dans la profession
Lieu de travail	Employeurs & indépendants	L'ensemble des occupés	L'ensemble des occupés
Forme d'enregistrement	Employeurs & indépendants	Employeurs & indépendants	Question non posée
Mode d'imposition	Employeurs & indépendants	Employeurs & indépendants	Question non posée
Sécurité sociale	L'ensemble des occupés	L'ensemble des occupés	L'ensemble des occupés
Statut de l'établissement	L'ensemble des occupés	L'ensemble des occupés	L'ensemble des occupés
Activité secondaire	Salariés et exploitants agricoles	Question non posée	Recherche pour les salariés
	2002	2003	2004
Echantillon (ménages)	6596	12 424	13 013
Base de sondage	RGPH 98	RGPH 98	RGPH 98
Période de référence	Dernière semaine de mars	Dernière semaine de septembre	première semaine de septembre
Travail à domicile	Lieu de travail	Lieu de travail	Lieu de travail
Emploi marginal du moment	intégré dans le volet occupé	intégré dans le volet occupé	intégré dans le volet occupé
Taille de l'établissement	Employeurs & indépendants. Détaillé par situation dans la profession	Employeurs & indépendants Détaillé par situation dans la profession	Employeurs & indépendants. Détaillé par situation dans la profession
Lieu de travail	L'ensemble des occupés	L'ensemble des occupés	L'ensemble des occupés
Forme d'enregistrement	Question non posée	Question non posée	Employeurs & indépendants
Mode d'imposition	Question non posée	Question non posée	Employeurs & indépendants
Sécurité sociale	L'ensemble des occupés	L'ensemble des occupés	L'ensemble des occupés
Statut de l'établissement	L'ensemble des occupés	L'ensemble des occupés	Question non posée
Activité secondaire	Salariés et exploitants agricoles	Question non posée	Exercice & Recherche pour les salariés

### **2-1-3/ Les enquêtes de consommation**

Ces enquêtes sont effectuées pour estimer les dépenses de consommation (budget) et les revenus. L'emploi y est inclus d'une façon relativement détaillée. Ce sont des enquêtes très lourdes qui ne sont réalisées qu'une fois tous les dix ans. La confrontation des disponibilités par biens ou groupes de biens destinés à la consommation finale, produits et/ou importés par les entreprises du secteur formel avec les quantités consommées par les ménages permet de repérer les créneaux investis par le secteur informel. En 1988 une question sur le lieu d'acquisition permettait de quantifier le chiffre d'affaires du commerce non structuré puisque cette modalité figurait explicitement. Cette question n'a pas été exploitée judicieusement. La dernière enquête remonte à 2000 mais les résultats n'ont pas été diffusés.

Des enquêtes de même type mais plus légères (études de marché) permettent de cibler des produits plus particuliers. C'est ainsi qu'une étude de marché sur le tabac réalisée [IMMAR, 2000] en décembre 1999 a permis d'estimer à 1/3 la part de l'informel dans le commerce du tabac.

### **2-1-4/ L'enquête sur les niveaux de vie (LSMS 95)**

Cette enquête était censée répondre à beaucoup de questions sur les comportements des ménages tant de consommation et de production que d'épargne et d'investissement. Malheureusement son exploitation n'est plus à l'ordre du jour. Nous restons convaincu qu'elle peut donner un éclairage nouveau sur le secteur informel en Algérie. Elle pose cependant un problème de comparabilité avec les enquêtes sur la main d'œuvre dans la mesure où la saisie de l'emploi en diffère. La question sur la situation individuelle disparaît et est remplacé par une batterie de questions censées permettre une meilleure saisie de l'emploi; or, du fait que la période de référence est le jour et non plus la semaine (comme c'est le cas dans les enquêtes main d'œuvre) et du fait que l'enquête s'est déroulé durant la période estivale, l'emploi occasionnel et donc informel est sous-estimé.

### **2-2/ Les enquêtes auprès des établissements**

Ce type d'enquête s'intéresse beaucoup plus à la production des biens et services. Un volet agrégé sur l'emploi est inséré dans le questionnaire de l'enquête. Ce genre d'enquête donne généralement

une meilleure répartition de l'emploi par branche d'activité. Du fait de l'histoire contemporaine de l'Algérie indépendante, les services statistiques se sont focalisés sur le secteur public négligeant l'observation du secteur privé. Les textes constitutifs de l'Algérie précisait que ce secteur devrait être confiné à des propriétés non-exploiteuses. Mais malgré les réformes entamées à partir de 1989, les services statistiques ne se sont pas adaptés à cette nouvelle réalité [Hammouda & Zidouni, 1990]. C'est ainsi qu'on se contente de suivre le secteur public national pour le calcul de l'indice de la production industrielle alors que pour beaucoup de secteurs la prépondérance du privé n'est plus à démontrer. Par exemple on lit dans les publications de l'ONS que la production de chaussures du secteur public est passée de plus de 16 millions de paires en 1990 à un peu plus de 1 million en 1999. Il est clair donc que la différence est à rechercher au niveau des importations et/ou du côté du secteur privé. On peut multiplier ces exemples pour l'industrie textile (78% de la VA est le fait du privé), l'agroalimentaire (60,2% de la VA est le fait du privé). Jusqu'à présent il n'y a pas de dispositif d'observation directe du secteur privé de moins de dix salariés. Les enquêtes approfondies des secteurs de l'industrie et du BTP dont la périodicité est quinquennale sont censées enquêter un échantillon des établissements de moins de dix salariés. En plus des problèmes d'actualisation des fichiers base d'enquête, la dernière enquête remonte à l'exercice 1989. Pour ce qui est des autres secteurs (agriculture, commerce et services) en dehors d'opérations épisodiques il n'y a pas à proprement parler d'observation directe. Les données de l'enquête de 2001 ne sont pas encore publiques.

### **2-3/ Les enquêtes mixtes ou à deux phases**

Ce sont des enquêtes mixtes sur les ménages et les entreprises; spécifiquement conçues pour mesurer le volume du secteur informel. Ces enquêtes qui ont pour objet de fournir des informations détaillées pour différents types d'activités du secteur informel à long terme sont menées en deux phases. Au cours de la première phase, les entreprises du secteur informel et leurs propriétaires sont identifiés à travers l'opération du recensement des caractéristiques de l'ensemble de la population échantillon (enquête auprès des ménages). Cette première phase va permettre de repérer les propriétaires d'entreprises. Au cours de la deuxième phase, un échantillon est sélectionné (ou la totalité), et un questionnaire leur est administré afin d'obtenir des renseignements sur les caractéristiques de leurs entreprises (enquête auprès des

établissements). Il est important d'écourter au maximum l'intervalle entre les deux phases de l'enquête.

L'avantage de ces enquêtes est d'associer différents types d'unités déclarantes et d'unités d'observations: les ménages et leurs membres d'un côté et les entrepreneurs du secteur informel et leurs entreprises de l'autre côté. Cependant, ces enquêtes ne peuvent être menées fréquemment vu l'envergure, la complexité et le coût relativement important de ces enquêtes. Ce genre d'enquête n'a jamais été mené en Algérie, bien qu'un dossier technique ait été élaboré en juillet 2000 par l'ONS en vue de la réalisation d'une enquête de type 1-2-3 avec la collaboration des ministères du travail et de la protection sociale et celui de la PMI/PME. Malheureusement cette enquête n'a pu être réalisée jusqu'au jour d'aujourd'hui. Cette enquête devait être couplée avec l'enquête sur les dépenses de consommation qui a été achevée sur le terrain en mars 2001 après une année de réalisation. A partir de 1992, les enquêtes auprès des ménages sur la main d'œuvre réalisées par l'ONS peuvent s'apparenter aux enquêtes à deux phases dans la mesure où des questions spécifiques aux employeurs et indépendants concernant leur unité sont intégrés dans les questionnaires d'enquêtes. En réalité ces enquêtes se font en un seul passage et l'établissement n'est pas visité on se contente des déclarations des enquêtés.

### **3/ LE REPERAGE DE L'EMPLOI INFORMEL DANS LES ENQUETES SUR LA MAIN D'ŒUVRE.**

Dans les enquêtes sur la main-d'œuvre, les unités déclarantes sont les ménages, et les unités d'observations sont les différents membres de ces ménages. Sur le plan des concepts, on peut dire que le secteur informel regroupe l'ensemble des entreprises qui ont en commun le fait de ne pas avoir de statut officiel. Autrement dit, les entreprises et les individus qui en font partie sont en dehors du système fiscal et de la sécurité sociale. L'absence de statut est due pour une bonne part à la taille réduite des entreprises, et au fait qu'elles exercent leurs activités sans autorisation. Parmi cette gamme de critères un certain nombre sont renseignés dans les enquêtes auprès des ménages sur la main d'œuvre à partir de 1992: l'immatriculation à la sécurité sociale, le lieu d'exercice de l'activité, la taille de l'établissement, le statut de l'établissement, la forme d'enregistrement et le mode d'imposition. En fait l'ensemble de ces critères est fortement corrélié c'est pourquoi, on peut prendre un seul critère pour définir le secteur informel, comme on peut retenir un ensemble de critères qui englobe la définition des

unités informelles. Mais dans ce dernier cas la dichotomie du système productif doit être dépassée.

Nous rappelons que les mêmes critères de définition du secteur informel s'appliquent à l'emploi informel. En fait l'emploi informel est un concept plus large que le secteur informel puisqu'il englobe, en plus de l'emploi dans le secteur informel, l'emploi exercé à titre informel dans des unités formelles telle par exemple l'activité secondaire. A partir de 1997 on peut distinguer entre emploi dans le secteur informel et emploi informel.

### 3-1/ La sécurité sociale

En Algérie, chaque occupé doit être affilié à une caisse de sécurité sociale, qu'il soit salarié ou assimilé ou non salarié qui travaille pour son propre compte (employeurs ou indépendants qui exercent des activités industrielles, commerciales, libérales, artisanales, agricoles ou toute autre activité). Les données fournies par les différentes caisses restent approximatives du fait des retards, dans l'actualisation de leurs fichiers respectifs et du non paiement des cotisations de la part des employeurs.

On remarque que le taux des non cotisants varie considérablement selon la catégorie d'occupé. Contrairement à 1992 les occupés marginaux du moment à partir de 1997 ont rempli la totalité du volet occupé. Il s'avère donc que l'emploi marginal est à majorité de l'auto-emploi mais n'y a-t-il pas une partie de salariat déguisé?

En redressant les données de 1992, compte tenu de cette remarque, il s'avère que les taux de cotisation à la sécurité sociale augmente pour l'auto-emploi et diminue pour les salariés.

**Tableau 2: Evolution des effectifs (en milliers) et des taux (%) de non cotisants par situation professionnelle**

Catégorie d'occupés	Année 1992		1997		2001		2004	
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
Employeurs et indépendants	340	51,09	797	68,06	808	64,35	1 153	66,3
Salariés	352	11,1	455	13,79	682	20,72	1 183	29,8
Apprentis et aides familiaux	105	87,19	143	81,25	158	79,27	224	91,8
Emploi marginal du moment	377	100						
<b>Total</b>	<b>1 134</b>	<b>26,6</b>	<b>1 408</b>	<b>30,2</b>	<b>1.648</b>	<b>34,7</b>	<b>2 559</b>	<b>43</b>

*Enquêtes auprès des ménages 1992, 1997, 2001 & 2004*

Plus de la moitié (et plus des deux tiers si on tient compte de l'emploi marginal) des employeurs et indépendants ne sont pas affiliés à la caisse de sécurité sociale, et ceci peut être expliqué par le taux élevé qu'exige la C.A.S.N.O.S (caisse nationale d'assurance sociale

des non salariés) des employeurs et des indépendants. De même plus d'un salarié sur 10 n'est pas affilié, ceci est dû en grande partie aux taux de cotisation relativement élevés. Concernant la catégorie des apprentis et aides familiaux, la proportion de non assurés est supérieure à 80%.

### 3-2/ La taille de l'établissement

La taille des établissements est liée à plusieurs facteurs: le type d'activité (certaines activités industrielles ne peuvent être réalisées qu'à des tailles relativement élevées), le niveau d'organisation de l'activité économique et aussi de la concentration du capital économique.

Dans les années 1970 n'étaient tolérées que les propriétés "non exploiteuses". C'est pourquoi le législateur prévoyait qu'à partir de neuf salariés pouvait se constituer une section syndicale dans un établissement. C'est une forme de contrôle social. C'est pourquoi le non-respect des réglementations va souvent de pair avec la micro-taille. Rester petit permet de demeurer invisible aux yeux des autorités et autorise la non observation des réglementations qui sont sources de dépenses. Autrement dit, la légalité a un coût. Même si s'agrandir est un objectif de l'entrepreneur algérien il préfère multiplier le nombre d'établissements souvent éloignés les uns des autres ce qui lui permet de ne pas faire voir les bénéfices qu'il fait et ça règle les problèmes d'héritage à priori.

La voie choisie par la plupart des instituts de statistiques nationaux, consiste à considérer que toutes les activités menées à petite échelle font partie du secteur informel. Cette méthode permet de repérer l'emploi informel par la taille des unités de production. Quelques pays, regroupent toutes les unités d'au plus dix personnes dans le secteur informel, d'autres les classent lorsqu'elles sont au plus de cinq salariés.

**Tableau 3: Evolution du nombre d'employeurs et d'indépendants (en milliers) selon la taille de l'établissement**

ann ée	1992		1997		2001		2004	
	Effectif	%	Effectif	%	effectif	%	effectif	%
Taille de l'établissement								
0 salarié permanents	541	81,21	1 075	91,49	965	76,89	1 561	89,8
Moins de 5 salarié permanents	99	14,9	83	7,06	230	18,33	149	8,6
5 salarié permanents ou plus	26	3,89	16	1,36	60	4,78	27	1,6
Total	666	100	1 175	100	1 255	100	1 737	100

*Enquêtes auprès des ménages 1992, 1997, 2001 & 2004*

Concernant les employeurs et les indépendants, on remarque une nette prépondérance de l'emploi indépendant mais qui tend à diminuer

en terme relatif lorsqu'on intègre l'auto emploi marginal (98,5% en 1992), au profit de la micro-entreprise. Cependant, il faut noter qu'il existe des professions libérales tout à fait modernes et déclarées, employant peu de personnel. Il s'agit des cabinets médicaux, d'avocats, de comptables (...), mais même là les pratiques informelles sont quasiment généralisées. La résolution du BIT sur le secteur informel préconise de les classer dans ce dernier s'ils ne répondent pas au critère de formalité à savoir entité distincte de son propriétaire et tenant une comptabilité complète. Cette définition s'applique aussi aux entreprises menées à petites échelles, même si elles sont importantes de par leur activité telles par exemple les boulangeries.

Concernant les salariés, 12,35% en 1992, 8% en 1997 et 15% en 2001 travaillent dans des établissements qui emploient moins de 5 salariés. En 1997 la question sur la taille (nombre de travailleurs selon la situation dans la profession) de l'établissement n'a été posée qu'au employeurs et indépendants. Nous avons donc fait l'hypothèse que l'ensemble des salariés du public travaillent dans des établissements de 5 salariés ou plus.

**Tableau 4: Evolution du nombre de salariés selon la taille de l'établissement (en milliers)**

Taille de l'établissement	1992	%	1997	%	2001	%	2004	%
0 salarié permanents	124	3,91	63	1,91	55	1,7	293	7,3
Moins de 5 salariés permanents	364	11,49	207	6,27	437	13,3	377	9,5
5 salariés permanents ou plus	2 679	84,6	3 030	91,82	2 801	85	3 303	83,2
Total	3 167	100	3 300	100	3 293	100	3 973	100

*Enquêtes auprès des ménages 1992, 1997, 2001 & 2004*

Pour les apprentis et les aides familiaux près de 60% travaillent avec des indépendants.

**Tableau 5: Evolution du nombre d'apprentis et d'aides familiaux (en milliers) selon la taille de l'établissement**

Taille de l'établissement	1992	%	1997	%	2001	%	2004	%
0 salarié permanents	72	59,6	150	70,09	123	61,81	214	76,4
Moins de 5 salariés permanents	32	26,55	57	26,64	58	29,15	47	16,8
5 salariés permanents ou plus	17	13,84	7	3,27	18	9,04	19	6,8
Total	121	100	214	100	199	100	280	100

*Enquêtes auprès des ménages 1992, 1997, 2001 & 2004*

En conclusion, l'avantage de ce critère est la facilité d'établir des statistiques; cependant, son défaut le plus apparent est de mêler des activités et des personnes aux caractéristiques sociales et

économiques totalement hétérogènes. La taille de l'établissement telle qu'appréhendue à partir des enquêtes ménages est sous estimée pour deux raisons au moins: la sous déclaration des employeurs et indépendants d'une part et la taille des échantillons qui ne permet pas d'estimer convenablement les petites et moyennes entreprises. A partir des fichiers d'établissements la taille n'est pas toujours renseignée et /ou actualisée.

### 3-3/ Le mode d'imposition

Il est clair que tous les chefs d'entreprises, ne payant pas d'impôts et n'étant pas déclarés au fisc sont considérés comme des travailleurs informels. Le mode forfaitaire représente un problème de classification, on peut le considérer comme faisant partie des critères de l'informalité (statistique).

Le tableau 6 révèle que près de 85% des employeurs et indépendants qui répondent aux critères de l'informalité en matière de mode d'imposition. La différence observée entre la structure de 1992 et celle de 1997 s'explique par la prise en compte en 1997 de l'auto-emploi marginal qui de par sa nature n'est pas concerné par l'impôt.

**Tableau 6: Evolution du nombre d'employeurs et d'indépendants selon leur mode d'imposition (unités économiques en milliers)**

Mode d'imposition	1992		1997		2004	
	Unités	%	Unités	%	Unités	%
Réel, semi-réel	106	15,99	185	15,74%	173	10
Forfait, rasm-el-ihs à, autre modalité de paiement	377	6,63	380	32,34%	533	30,8
Exonéré	12	1,83	33	2,81%	35	2,0
NC	171	25,68	577	49,11%	992	57,2
<b>Total</b>	<b>666</b>	<b>100</b>	<b>1175</b>	<b>100%</b>	<b>1 733</b>	<b>100</b>

*Enquêtes auprès des ménages 1992, 1997, 2004*

**Tableau 6a: Evolution de l'emploi selon leur mode d'imposition (effectif en millier), déclaration des employeurs**

Mode d'imposition	1997		2004	
	emploi	%	emploi	%
Réel, semi-réel	642	22,7	796	26,1
Forfait, rasm-el-ihs à, autre modalité de paiement	690	24,4	1 031	33,8
Exonéré	100	3,5	54	1,8
NC	1 394	49,3	1 169	38,3
<b>Total</b>	<b>2 825</b>	<b>100</b>	<b>3.050</b>	<b>100</b>

*Enquêtes auprès des ménages 1997, 2004*

### 3-4/ La forme d'enregistrement

Les articles 19, 20 et 27 relatifs au code du commerce stipulent que

toute personne exerçant son activité sur le territoire algérien et ayant la qualité de commerçant au regard de la loi algérienne, est tenue de posséder un registre de commerce (ou à défaut une autorisation communale ou un agrément). Le chef d'établissement est tenu d'indiquer toutes ses factures, notes de commandes, tarifs (...), et toute contravention à cette disposition est pénalisée. La non possession d'un registre de commerce ou d'une autorisation quelconque constitue donc l'un des critères d'informalité

L'exploitation des enquêtes main-d'œuvre de 1992 et 1997 nous montre que plus d'un demi million d'employeurs et d'indépendants (en intégrant l'emploi marginal pour 1992) ne possèdent ni un registre de commerce, ni une autorisation quelconque d'exercice de leur activité. Ces unités occupaient plus de 1,2 million de personnes. La différence entre les résultats des deux enquêtes est due à la prise en compte en 1997 de l'emploi "marginal". On peut donc dire que la moitié des employeurs et indépendants sont conformes à la réglementation en matière de forme d'enregistrement.

**Tableau 7: Evolution du nombre d'Employeurs et d'indépendants (en milliers) selon la forme d'enregistrement**

Forme d'enregistrement	1992		1997		2004	
	Unités	%	Unités	%	Unités	%
Registre de commerce	382	57,35	442	37,62	588	33,9
Autres formes d'enregistrement administratif	69	10,37	157	13,36	156	9,6
Rien	155	23,26	576	49,02	980	56,5
Forme non déclarée	60	9,00				
<b>Total</b>	<b>666</b>	<b>100</b>	<b>1 175</b>	<b>100</b>	<b>1 734</b>	<b>100</b>

*Enquêtes auprès des ménages 1992, 1997, 2004*

**Tableau 7 a : Evolution des effectifs (en milliers) selon la forme d'enregistrement (déclaration des employeurs)**

forme d'enregistrement	1977		2004	
	emploi	%	emploi	%
registre de commerce	1043	36,9	1628	53,3
autres formes d'enregistrement	541	19,2	277	9,1
rien	1241	43,9	1151	37,7
<b>total</b>	<b>2825</b>	<b>100,0</b>	<b>3056</b>	<b>100,0</b>

*Enquêtes auprès des ménages 1997, 2004*

### 3-5/ Le statut de l'établissement

Le système de comptabilité nationale (SCN) distingue quatre types d'unités institutionnelles: les sociétés (y compris les quasi - sociétés) financières et non financières, les administrations (y compris les

caisses de sécurité sociale), les institutions à but non lucratif et les ménages. Il est recommandé d'intégrer les Institutions Sans But Lucratif (ISBL) avec les administrations publiques. D'ailleurs on remarque en 1997 une surestimation de l'emploi dans les ISBL du fait de l'existence de l'emploi aidé dans le cadre des politiques actives de l'emploi. Les sociétés, les administrations et les institutions à but non lucratif sont des personnes morales (juridiques ou sociales) dont l'existence est reconnue par la loi. Le quatrième type d'unités institutionnelles concerne les personnes ou les groupes de personnes sous forme de ménages. En conséquence, toujours selon le SCN, la seule catégorie d'entreprise qui peut comprendre les unités du secteur informel est celle des entreprises individuelles appartenant à des ménages.

**Tableau 8: Evolution des effectifs de salariés (en milliers) selon le statut de l'établissement**

Statut de l'établissement	Salariés 1992		salariés 1997		Salariés 2001	
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
Sociétés et quasi-sociétés Financières et non financières	1 469	43,23	872	26,43	728	22,12
Administration publique, Institution à but non lucratif	1 278	40,36	1 768	53,64	1 726	52,4
Entreprises individuelles	520	16,41	658	19,94	839	25,48
Total	3 167	100	3 300	100	3 293	100

*Enquêtes auprès des ménages 1992, 1997, 2001*

La répartition de la main-d'œuvre salariale selon le statut de l'établissement, comme l'indique le tableau ci-dessus, montre la part importante qu'occupent les administrations publiques dans l'emploi total non agricole, et la baisse de l'emploi salarié dans les sociétés. La politique appliquée ces dernières années par l'Algérie à l'encontre du secteur public a eu pour effet une division par deux de son effectif et comme conséquence une informalisation accrue de l'emploi. C'est pourquoi une part non négligeable de la main-d'œuvre salariale s'est réorientée vers les entreprises individuelles du secteur privé. Il faut noter par ailleurs la quasi-stagnation de l'emploi salarié.

En faisant l'hypothèse que l'ensemble des entreprises individuelles appartiennent au secteur informel et, à l'inverse, les autres types d'établissement au secteur formel, et en appliquant la définition stricto sensu du BIT de l'emploi informel, c'est-à-dire l'emploi dans les unités informelles plus l'emploi informel dans le secteur formel, l'emploi dans les entreprises individuelles serait une borne inférieure (un minorant) de l'emploi informel.

**Tableau 9: Evolution de l'emploi dans les entreprises individuelles hors agriculture**

	1992	1997	2001
Entreprises individuelles	1.657.000	1.991.000	2.266.000
Emploi non agricole	4.264.000	4.660.000	4.747.000
% de l'emploi non agricole	38,9%	42,7%	47,7%

*Enquêtes auprès des ménages 1992, 1997, 2001*

Il faut avoir à l'esprit qu'il s'agit là de l'emploi du moment. Doit-on se contenter de cette approche lorsqu'on veut mesurer l'informel connaissant sa nature?

Le fichier général des établissements géré par l'ONS dans le cadre de l'attribution d'un numéro d'identification statistique distingue entre personnes physiques et personnes morales. En assimilant les personnes morales à l'ensemble des agents économiques hors entrepreneurs individuels et les personnes physiques aux entrepreneurs individuels tels que définis par la comptabilité nationale on peut donner une première estimation du nombre d'unités informelles déclarées auxquelles il faudrait rajouter celles non déclarées. Au 31/12/2004 leur nombre était de 850 840.

### **3-6/ Le lieu de travail**

La question sur le lieu de travail a été introduite à partir de 1992 dans les questionnaires des enquêtes sur la main d'œuvre avec quelques nuances cependant (voir tableau 1). Le tableau 10 nous indique qu'il y a plus de visibilité dans l'exercice des activités économiques puisque le nombre d'établissements a augmenté en valeur absolue. Cette remarque reste valable si on raisonne en terme d'effectifs occupés (déclaration des individus).

Toujours est-il que nous notons une nette différence entre les déclarations des individus et celles des employeurs et indépendants. En effet la différence est de l'ordre de 402 000 occupés en 2004.

**Tableau 10: Evolution de l'emploi privé non agricole (en milliers) selon le lieu de travail (déclaration des employeurs et indépendants privés)**

	1992		1997		2001		2004	
	Unités	Unités	emploi	Unités	emploi	Unités	emploi	
Etablissement	333	427	1 038	510	1 879	644	1 548	
Dans un marché	21	84	98	105	176	154	190	
Chantier	18	47	93	119	273	202	479	
Ambulant	83	154	184	114	211	85	96	
Sur le trottoir	28.	94	97	55	59	103	107	
A domicile	161	233	268	201	266	306	349	
Autre	104	137	153	151	190	244	289	
NR & ND	228							
<b>Total</b>	<b>975</b>	<b>1 176</b>	<b>1 930</b>	<b>1 255</b>	<b>3 054</b>	<b>1 737</b>	<b>3 060</b>	

*Enquêtes auprès des ménages 1992, 1997, 2001 & 2004*

Il est vrai que les déclarations des employeurs sont moins précises (statistiquement parlant) et ne précisent pas la période de référence. Les employeurs et indépendants ont déclaré 441 000 salariés et 7 000 aides familiaux de moins mais 46 000 apprentis de plus que ceux que déclarent les individus eux-mêmes en 2004.

Les aides octroyées au secteur privé ces dernières années ont fait émerger une partie de l'activité informelle sans pour autant la structurer totalement. La peur du fisc n'est plus de mise pour les premières années d'activités puisque beaucoup bénéficient d'exonérations d'impôts, par contre les caisses de sécurité sociale n'ont pas profité de cette relance.

**Tableau 11: Evolution de l'emploi non agricole (total et privé) selon le lieu de travail (déclaration des individus) en milliers**

	1997				2001			
	total	%	privé	%	total	%	privé	%
Etablissement	3 323	71,3	846	41,3	3 501	73,7	1 213	50,3
Dans un marché	112	2,4	108	5,3	135	2,8	134	5,6
Chantier	275	5,9	221	10,8	431	9,1	410	17
Ambulant	227	4,9	215	10,5	148	3,1	147	6,1
Sur le trottoir	111	2,4	105	5,1	61	1,3	60	2,5
A domicile	291	6,2	290	14,2	224	4,7	224	9,3
Autre	321	6,9	238	11,6	248	5,2	224	9,3
<b>Total</b>	<b>4 659</b>	<b>100</b>	<b>2 050</b>	<b>100</b>	<b>4 747</b>	<b>100</b>	<b>2 412</b>	<b>100</b>

Tableau 11: (Suite)

	2004			
	total	%	Priv é	%
Etablissement	3 912	65,7	1 504	43,1
Dans un march é	221	3,7	222	6,3
Chantier	842	14,1	802	23
Ambulant	103	3	103	1,7
Sur le trottoir	110	3,2	111	1,9
A domicile	372	6,2	372	10,7
Autre	392	6,6	378	10,9
Total	5 954	100	3 492	100

*Enqu êtes aupr ès des m ênages 1997, 2001 & 2004*

Les études sur l'informel font souvent la distinction entre l'informel localisé et celui non localisé. Ce dernier est le segment le plus précaire.

En dehors des cas particuliers des secteurs transport (autre) et BTP (chantier), on peut affirmer que l'ordre des lieux d'exercice de l'activité tels qu'ils apparaissent dans les deux tableaux ci-dessus, va dans le sens d'une informalisation croissante. D'ailleurs on peut dire que l'une des barrières de taille à l'entrée dans l'informel localisé c'est justement la disponibilité d'un local. L'accroissement anarchique du tissu urbain durant la dernière décennie a entraîné la multiplication des locaux à usage professionnel.

#### 4 - L'ESTIMATION STATISTIQUE DU SECTEUR INFORMEL

En Algérie, dès le milieu des années 1980 on commence à parler de l'estimation statistique. En effet, [Souames, 1984] dans un séminaire tenu à Rabat sur le sujet, parle de la possibilité de prise en charge du secteur par les services algériens de la statistique, puis deux articles succincts sur les aspects méthodologiques d'approche du secteur sont publiés dans la revue statistique de l'ONS [Madani, 1984; Kelkoul, 1989]. La première estimation est faite par Charmes sur les données de l'année 1985. En 1989 un séminaire sur le secteur informel est organisé à Alger par le CENEAP avec la participation d'experts du BIT et des pays de la région. Pour la première fois aussi les services de la comptabilité nationale introduisent les importations sans paiements (ISP) pour l'exercice 1989. Dans le cadre d'une consultation pour le compte de l'ONS, [Bentabet, 1990] estime l'emploi informel de façon indirecte à partir de trois scénarios. A notre sens les hypothèses qu'il utilise nous semblent trop grossières et surtout subjectives. Il s'agit plus d'une présomption d'existence de l'emploi informel pour des catégories d'individus plutôt que d'une

estimation de l'emploi informel. D'ailleurs il serait intéressant d'inclure des volets spéciaux concernant ces catégories particulières au niveau des questionnaires sur la main d'œuvre.

Au début des années 1990, Henni [1991] publie un essai sur l'économie parallèle en focalisant l'attention sur les aspects monétaires de façon particulière. Jusque là il s'agissait d'estimations indirectes, c'est pourquoi l'ONS a fait appel à Charmes pour revoir le questionnaire des enquêtes auprès des ménages sur l'emploi en vue d'une estimation directe de l'emploi informel. La première version du questionnaire fut administrée lors de l'enquête de 1992. Quelques recherches ont été entamées sur ce secteur à partir de cette enquête, mais aucune définition commune n'a été établie. Incontestablement c'est l'emploi informel qui a été le plus étudié en Algérie. Nous allons donner dans ce qui suit les différentes estimations statistiques de l'emploi informel qui ont été effectués en Algérie. On peut distinguer plusieurs types d'estimations selon le ou les critères utilisés et la ou les sources d'information mobilisés.

**Tableau 12: Les différentes estimations de l'emploi informel en Algérie**

Estimation	Année	Sources	Statut	Critères
Charmes	1985	Ménages, entreprise	Officielle	Taille
Bentabet	1989	Ménages	Semi-officielle	Situation individuelle et état matrimonial
Plan	1992 à 1997	Indirecte	Officielle	Indéterminé
Ecotechnics	1992, 1995, 1996	Ménages	Semi-officielle	Enregistrement
Lakehal-Ali Bacha	1992	Ménages	Universitaire	Sécurité sociale
Chergui- Bousmaha	1992	Ménages	Universitaire	Multi critères
Kelkoul	1992	Ménages	Universitaire	Multi critères

#### 4-1/ L'estimation de Charmes

En se référant à la définition du BIT (encadré 1) et en se basant sur une double approche (ménage-entreprise) qui offre la possibilité de comparer les différentes sources: les effectifs par branche, par sexe et par secteur juridique, Charmes [1991] a estimé le volume de l'emploi informel en 1985 à 25,6 % de la population occupée non agricole. Il s'agit là de la première tentative d'estimation de l'emploi informel en Algérie. On note bien que les critères de référence de la définition proposée par le BIT portent sur les caractéristiques de l'unité économique dans laquelle travaille l'individu, et non sur les caractéristiques individuelles, cela oblige à l'adoption des enquêtes auprès des établissements. Charmes déduit l'emploi informel de la différence entre l'emploi hors agriculture dans les établissements de

dix salariés ou plus fourni par les enquêtes "entreprises" et le fichier général des entreprises, de l'emploi estimé par l'enquête ménage. Il faut dire que la taille n'est pas systématiquement renseignée dans les fichiers d'origine administrative qui sont à la base de la constitution du fichier de l'ONS. Toujours est-il que la taille reste un critère relativement aisé de classement des établissements, d'ailleurs c'est le critère qu'utilisent les comptes nationaux. Ce qui constitue un avantage décisif pour ce critère lorsqu'on s'intéresse également aux agrégats comptables du secteur informel.

#### ***Définition de l'informel selon le BIT***

La définition standard de l'informel selon le BIT (1993) est composée de cinq points:

1) La population occupée comprend toutes les personnes qui, durant une période de référence donnée, étaient pourvues d'un emploi dans une unité économique appartenant au secteur informel tel que défini ci-après.

2) Le secteur informel est constitué d'un groupe d'unités économiques qui appartiennent, en tant qu'entreprises individuelles, au secteur des ménages selon les définitions du système de comptabilité des Nations Unies. Pour des raisons pratiques, ces entreprises individuelles du secteur des ménages peuvent être distinguées des autres (sociétés et quasi-sociétés) sur la base de leur non-enregistrement en tant que sociétés ou à des fins fiscales ou de comptabilité nationale, car elles ne tiennent pas une comptabilité complète.

3) Le secteur informel comprend toutes les entreprises familiales n'employant aucun salarié permanent. Cette définition correspond à la catégorie des indépendants dans la nomenclature des situations dans la profession.

4) La définition du secteur informel peut, en fonction des contextes nationaux, être étendue aux micro-entreprises, c'est à dire aux entreprises individuelles qui emploient des salariés réguliers mais sur une échelle qui reste inférieure à un niveau défini par la taille en nombre de salariés permanents.

5) Enfin, pour des raisons pratiques, il peut être utile de limiter le champ du secteur informel aux unités économiques qui produisent des biens et services pour le marché en dehors de l'agriculture, de la chasse, de la pêche et de la forêt.

#### 4-2/ Les estimations d'universitaires à partir de l'enquête main d'œuvre de 1992

Lakehal et Ali Bacha [1994] identifient les travailleurs informels non agricoles par l'absence d'enregistrement auprès de la sécurité sociale. Elles justifient leur choix à partir d'un travail préliminaire où elles montrent à partir de l'interprétation d'une AFCM (analyse factorielle en correspondance multiple) sur l'ensemble des variables pouvant caractériser l'emploi informel qu'il y avait une très forte corrélation entre ces dernières et donc qu'on pouvait se contenter d'une seule. Le choix s'est porté sur l'enregistrement à la sécurité sociale dans la mesure où cette variable est renseignée pour l'ensemble des catégories de travailleurs contrairement à celles qui n'étaient renseignées que pour les employeurs et les indépendants.

De plus, la CNAS et la CASNOS sont des sources exhaustives incontournables pour l'emploi déclaré. La population occupée non agricole est évaluée à 4.264.000 emplois (y compris les occupés marginaux) et le volume des occupés informels est estimé à 1.134.000 emplois non agricoles soit 26,6% de l'ensemble de la population occupée non agricole. Les critiques qu'on peut faire à ce choix sont qu'à partir de ce critère on ne saisit qu'une partie de l'emploi informel. Les assurés qui exercent une activité secondaire ne sont pas saisis.

Il faut dire que la pluriactivité est très mal saisie par les enquêtes algériennes sur la main d'œuvre. D'un autre côté de plus en plus de retraités et préretraités (donc assurés sociaux) continuent à travailler sans être déclarés une seconde fois. Les non assurés du secteur formel sont bien évidemment classés dans l'emploi informel alors qu'il s'agit plus précisément du formel sous déclarant. Par contre son avantage réside dans la simplicité de mise en œuvre et la possibilité de comparaisons internationales en particulier avec les pays d'Amérique latine [Roubaud, 1994].

Bousmaha et Chergui [1996] introduisent dans leur estimation une catégorie de travailleurs intermédiaires qui se situeraient entre les travailleurs informels et ceux formels. Elles justifient leur choix après l'étude faite sur chaque critère. Elles concluent qu'il ne suffisait pas de s'appuyer sur un seul critère pour définir le secteur informel, et donc, qu'il était nécessaire de réunir un ensemble de critères pour avoir un champ de définition plus large, tout en ayant plus de précision concernant les unités du secteur informel. La catégorie des travailleurs informels est définie à partir d'un ensemble de critères

caractérisant l'emploi informel: les travailleurs informels remplissant tous les critères, les travailleurs formels ne remplissant aucun critère, un troisième groupe plus ou moins hétérogène («travailleurs intermédiaires») qui répond à un ou à plusieurs critères et qui ne répond pas à d'autres.

**Tableau 13: Répartition de l'emploi selon la situation dans la profession et le type**

Situation dans la profession	formel	intermédiaire	informel	total
Employeurs et indépendants	5.000	486.000	159.000	650.000
Salariés	2.586.000	63.000	275.000	3.124.000
Apprentis et aides familiaux	/	26.000	90.000	116.000
Total	2.591.000	776.000	524.000	3.890.000
%	66,6%	19,9%	13,5%	100%
Occupés marginaux du moment	/	/	374.000	374.000
Total emploi non agricole du moment	2.591.000	776.000	898.000	4.264.000
%	60,8%	18,2%	21%	100%

*Enquête auprès des ménages 1992*

Cette étude s'est attelée à déterminer les caractéristiques générales et les spécificités des deux groupes de travailleurs (informels et intermédiaires), de les comparer et de répondre à certaines interrogations concernant particulièrement le groupe intermédiaire: constitue-t-il un groupe homogène? Peut-on établir une définition qui lui est spécifique? Tend-il à s'insérer dans la catégorie du formel ou au contraire dans la catégorie de l'informel? Le tableau 13 donne la répartition des travailleurs informels et intermédiaires selon la situation vis-à-vis à l'informalité. Malgré la pertinence de cette approche elle ne permet pas de comparabilité avec d'autres pays.

**Tableau 14: Répartition de l'emploi informel selon les déclarations des individus**

	Effectifs	Effectifs corrigés
Femmes au foyer exerçant une activité émarginale	148.000	148.000
Chômeurs exerçant une activité émarginale	117.000	117.000
Autres inactifs exerçant une activité émarginale	9.000	9.000
Travailleurs à domicile	159.000	159.000
Aides familiaux	88.000	88.000
Apprentis non assurés	14.000	14.000
Salariés non assurés	353.000	353.000
Salariés formels non agricoles exerçant une activité ésecondaire	17.000	17.000
Exploitants agricoles exerçant une activité ésecondaire	312.000	25.000
Indépendants informels non agricoles	185.000	185.000
Employeurs informels non agricoles	10.000	10.000
Total	1.414.000	1.127.000

*Enquête auprès des ménages 1992*

Kelkoul [1998] définit les employeurs et les indépendants informels comme étant ceux non assurés et ne possédant pas de

registre de commerce. L'emploi informel (tableau 14) regroupe alors ces catégories auxquelles ils rajoutent l'ensemble des autres catégories d'occupés non assurés, les travailleurs à domicile, les occupés marginaux ainsi que les occupés exerçant une activité secondaire. Ce qui donne une proportion de 33% (26,3% après correction) pour l'emploi informel non agricole. Il y a une confusion entre ceux concernés par la question (l'ensemble des exploitants agricoles) et ceux qui ont répondu «oui» à cette question. Les exploitants agricoles (312.000) qui ont déclaré exercer une activité secondaire sont estimés à 25.000 par l'enquête.

#### **4-3/ L'estimation de Ecotechnics [1997]**

A la faveur de la réalisation de l'enquête sur la mesure des niveaux de vie en 1995 par les ONS, la Banque Mondiale commande une étude sur l'informel à un bureau d'étude privé. Celle-ci se basera essentiellement sur les données de l'ONS (EMD92 enquête sur la main d'œuvre de 1992, LSMS95 enquête sur les niveaux de vie de 1995 et EER 1996 enquête sur l'emploi et les revenus de 1996) en plus d'une enquête qualitative. Cette étude soutient la sous-estimation du secteur informel par la comptabilité nationale officielle du fait que le ratio masse monétaire sur PIB (vitesse de circulation de la monnaie) est anormalement bas. Ecotechnics introduit l'idée de l'existence d'un secteur formel sous déclarant en plus des secteurs formel et informel proprement dits. Les estimations directes pour les employeurs et les indépendants selon cette ventilation étaient possibles. Pour les autres situations dans la profession du secteur privé les estimations étaient basées sur des hypothèses difficilement vérifiables.

A partir de l'enquête de 1997 des questions supplémentaires concernant l'ensemble des employeurs et indépendants ont été rajoutés pour permettre de prendre en charge cette préoccupation pour une meilleure estimation de l'emploi informel. L'exploitation de l'EE 1997 selon le découpage adopté par Ecotechnics a donné les résultats suivants:

**Tableau 15: Répartition de l'emploi (en milliers) du secteur privé non agricole selon l'enregistrement et la situation dans la profession**

Situation dans la profession	Enregistré	Enregistré partiel	Non enregistré	Total
Employeur	72	23	6	101
Indépendant	261	301	513	1075
Aides familiaux	88	35	26	149
<b>Auto emploi</b>	<b>421</b>	<b>359</b>	<b>545</b>	<b>1 325</b>
Salariés permanents	244	56	13	313
Salariés non permanents	182	37	9	228
Apprentis	45	14	7	66
<b>Effectif total</b>	<b>891</b>	<b>466</b>	<b>573</b>	<b>1 930</b>

*Enquête auprès des ménages 1997*

	Enregistré	Enregistré partiellement	Non enregistré	Total
Employeur	219	44	43	305
Indépendant	326	214	891	1 431
Aides familiaux	107	38	67	211
<b>Auto emploi</b>	<b>653</b>	<b>295</b>	<b>1 000</b>	<b>1 948</b>
Salariés permanents	469	43	15	526
Salariés non permanents	370	77	68	515
Apprentis	46	16	7	68
<b>Effectif total</b>	<b>1 538</b>	<b>430</b>	<b>1 090</b>	<b>3 059</b>

*Enquête auprès des ménages 2004*

Nous avons préféré le vocable enregistrement partiel à celui de formel sous déclarant. Les effectifs sont ceux déclarés par chaque employeur ou indépendant. Nous remarquons une légère sous déclaration (-60 000). Vu la taille de l'échantillon il est fort probable que le privé structuré soit sous estimé. Ces données montrent à l'évidence le décalage flagrant entre les textes réglementant l'activité économique du secteur privé et la réalité du terrain. Décalage d'autant plus important que les administrations en charge de son encadrement (CASNOS, CNAS, Impôts, CNRC) travaillent en vase clos.

#### 4-4/ L'estimation des services du plan

A partir des années 1990 les services du plan intègrent dans leur estimation annuelle de l'emploi, le secteur informel sans qu'il soit ventilé par secteur d'activité et en y adjoignant les appelés du contingent et les travailleurs à domicile. Il s'agit d'une estimation indirecte de l'emploi informel: une estimation de la population active à partir des données démographiques; une estimation de l'emploi structuré à partir des bilans provenant de diverses sources

administratives; une estimation du taux de chômage à partir d'une équation d'ajustement économétrique avec la croissance du PIB (en supposant implicitement que la production du secteur informel y est incluse dans sa totalité); par solde on obtient une estimation de l'emploi non structuré où on retrouve aussi bien les appelés du contingent, les travailleurs à domicile que l'emploi informel!

**Tableau 16: Evolution de l'emploi de 1993 à 2002 (en milliers)**

Désignation	1993	1994	1995	1996	1997
Population active	6 561	6 814	7 561	7 811	8 069
Emploi structuré	4 273	4 325	4 505	4.641	4 743
Agriculture	1 035	1 023	1 084	1 154	1 200
Industrie	532	528	519	502	500
B.T.P.	659	667	678	705	700
Transports, communication, Commerces et Services	876	896	932	954	1 016
Administration	1 171	1 211	1 292	1 326	1 327
Emploi Informel: Travailleurs à domicile et autres	769	829	931	984	967
Chômeurs	1 519	1 660	2 125	2 186	2 359

*Source: services du plan publiée dans la série rétrospective (chapitre emploi) de l'ONS*

Désignation	1998	1999	2000	2001	2002
Population active	8 326	8 589	8 850	9 075	9 305
Population occupée	5 993	6 073	6 240	6 597	6 917
Emploi structuré	4 858	4 898	4 977	5 199	5 462
Agriculture	1 180	1 185	1 185	1 328	1 438
Industrie	493	493	497	503	504
BTPH	740	743	781	803	860
Services marchands	1 030	1 057	1 074	1 109	1 157
Administrations	1 415	1 420	1 440	1 456	1 503
F.P.E.	1 135	1 175	1 263	1 398	1 455
Chômeage	2333	2516	2610	2478	2388

Contrairement aux recommandations du BIT, l'emploi dans l'administration ne regroupe que l'emploi donné par la DGFP (direction générale de la fonction publique) c'est à dire l'emploi civil. Les militaires et les appelés du contingent sont donc comptabilisés dans l'emploi informel! L'emploi agricole est une estimation grossière en dehors d'une observation directe du phénomène de saisonnalité. D'autre part apparaît clairement la discontinuité dans la série par la prise en compte d'une donnée d'enquête en 1995. Malgré les remarques faites et contrairement aux travaux universitaires, ces estimations ont fait l'objet de publications officielles [ONS, annuaires statistiques et Algérie en quelques chiffres]. La polémique entretenue autour de ces estimations a conduit les services du plan à changer la dénomination pour parler de formes particulières d'emploi (FPE).

## CONCLUSION :

Après un débat qui a duré plus de vingt ans, la définition de l'informel a été tranchée au niveau de la Conférence Internationale des Statistiques du Travail en 1993. C'est pourquoi nous disons qu'il n'y a pas un problème de définition du secteur informel mais plutôt de son observation et de sa mesure. D'ailleurs la tendance actuelle est de parler d'économie non observée en général [OCDE, 2002]. Le secteur informel n'est qu'une partie de cette dernière.

**Tableau 17: Estimation de l'emploi informel (en milliers) selon plusieurs critères**

	1985	1992	1997	2001	2004
Taille	25,6%*	1.232 (28,9%)**	1.542 (33,1%)	1.868 (39,4%)	2.609 (43,8%)
Sécurité sociale		1.134 (26,6%)	1.408 (30,2%)	1.648 (34,7%)	2.559 (43,0%)
Informel		898 (20,8%)		1.321 (27,8%)	
Intermédiaire		776 (18,2%)		1.080 (22,8%)	
Enregistrement partiel			896 (19,2%)		430 (7,2%)
Non enregistré			572 (12,3%)		1.090 (18,3%)
Entreprises individuelles		1.657 (38,9%)	1.991 (42,7%)	2.266 (47,7%)	
Emploi non agricole		4.264	4.660	4.747	5 954

\* Moins de 10 \*\* moins de 5

*Enquêtes auprès des ménages 1985, 1992, 1997, 2001, 2004*

Il y a lieu donc, de réfléchir aux méthodes d'observation et/ou d'estimation les plus pertinentes en vue d'une meilleure connaissance de la réalité socio-économique de plus en plus complexe et en perpétuel mouvement. Cette connaissance ne doit pas se limiter à la seule estimation quantitative mais doit pouvoir aider à la compréhension aussi des phénomènes socio-économiques tant dans leur dimension spatio-temporelle que celle socio-politique. La multidisciplinarité doit être de rigueur en vue d'un décodage intelligible de toute l'information collectée.

Il n'y a pas eu à proprement parler d'enquête sur le secteur ou l'emploi informel en Algérie mais les données des enquêtes auprès des ménages sur la main d'œuvre permettent d'en apprécier l'importance à partir de 1992 quelle que soit la définition adoptée (il n'y en a pas d'officielle en Algérie). On peut affirmer que l'informalisation de l'économie progresse. Ceci est l'aboutissement logique d'une série de réformes économiques qu'a connues l'Algérie depuis le début des années quatre vingt et dont l'apogée a été atteinte avec le programme d'ajustement structurel de 94-97 préconisé par les instances internationales. Les différentes restructurations (restructuration organique, essaimage, filialisation, compression, dissolution, etc.) qu'a

connues le secteur public ont entraîné une atomisation du système productif national. L'administration en charge de l'encadrement et de la réglementation économique (impôts, registre de commerce, sécurité sociale, inspection du travail, etc.) étant restée avec les mêmes moyens humains et matériels et surtout les mêmes méthodes de travail n'arrive plus à maîtriser l'évolution de ce système productif. Cet état de fait entraîne un certain laxisme de l'administration économique qui fait qu'une partie du système productif fonctionne dans une semi-légalité au vu et au su des autorités et qu'une autre partie échappe à tout contrôle bien qu'ayant pignon sur rue.

En effet, l'informel ne constitue-t-il pas une réponse sociale à la défaillance du secteur formel de l'économie tant en terme de créations d'emploi et de revenus qu'en terme de satisfaction à une demande sociale de biens et services? Ou bien est-ce un signal de la désuétude d'un système juridico-administratif anachronique? Ou encore est-ce la remise en cause d'un ordre social où les règles de la mobilité sociale ne sont plus acceptées? C'est pourquoi le rapport sur l'emploi dans la région MENA (2004) de la banque mondiale parle de la nécessité d'un nouveau contrat social.

Ces questions resteront sans réponse tant qu'il n'y aura pas en Algérie d'analyses de type socio-économique du phénomène basées sur des données fiables et une conceptualisation claire.

### Bibliographie

- ADS** - Agence pour le Développement Social, 1998, Chômage et pauvreté en Algérie, Alger.
- Actes du colloque international sur l'économie informelle, 2000, Université de Tlemcen, 14-16 décembre.
- Université d'Oran**, 2001, Actes du colloque international sur la législation du travail et la question de l'emploi en Algérie.
- Archambault E. & Greffe X.** (eds), 1984, Les économies non officielles, La Découverte, Paris,
- Benbouzid B.**, 2001, L'inspection du travail en Algérie - des textes à la pratique et son rôle dans le contrôle de l'informel, Alger.
- Bentabet**, 1990, Analyse de la population active en Algérie (quelques résultats issus de l'enquête main-d'œuvre - juin 1989), ONS collections Statistiques n°30
- BIT** - Bureau international du travail-, 1991, Le dilemme du secteur non structuré rapport du directeur général, conférence internationale

du travail 78<sup>ème</sup> session

**BIT** - Bureau international du travail, 1993, Statistique de l'emploi dans le secteur informel, XV<sup>ème</sup> conférence des statisticiens du travail, rapport iii, Genève 19-28 janvier.

**BIT**, 1980, Revue internationale du travail, vol. 119, n°5, septembre - octobre

**BIT**, 1987, Revue internationale du travail, vol. 126, n°5, septembre - octobre

**CREAD** - Centre de Recherche et Economie Appliquée pour le Développement, 1992, Crise de développement et informel, Cahiers du CREAD n°30, 2<sup>o</sup> trimestre

**Cahier IREP/d développement**, 1985, Secteur informel et industrialisation diffuse dans les nouveaux pays industriels, Institut de Recherche Economique et de Planification du développement, n°9, Grenoble

**CENEAP** - Centre National d'Etudes Appliquées à la Planification, 1989, Bilan et perspectives de l'offre d'emploi, Alger.

**CENEAP**, 1989, actes du colloque sur le secteur informel au Maghreb, Alger.

**Charmes J.**, 1991, Mesure statistique de la population active et du secteur informel en Algérie, in rapport du BIT du programme des nations unies pour le développement auprès de l'ONS, 13-20 décembre

**Charmes J.**, 1993, Employment and income in the informal sector of the Maghreb and Machreq countries, September

**Chergui F. & Bousmaha A.**, 1996, Travail et travailleurs en Algérie au-delà du dualisme: formel/informel, mémoire d'ingénieur d'Etat en statistique, INPS, Alger, 196 p.

**CNES**, 1995, Le pacte social, avis et recommandations, Conseil National Economique et Social, Alger

**CNES**, 1996, Actes du forum international sur l'emploi des jeunes, Conseil National Economique et Social, Alger

**CNES**, 1998, Projet de rapport national sur le développement humain, Conseil National Economique et Social, Alger

**CNES**, 1999, avis relatif au plan national de lutte contre le chômage, in jora n°30, Alger.

**CNES**, 1998. Projet de rapport préliminaire sur les effets économiques et sociaux du programme d'ajustement structurel, Conseil National Economique et Social, Alger.

**CNES**, Rapport sur la protection sociale, Conseil National Economique et Social, Alger

- CNES**, Rapport 'le secteur informel : illusions et réalités', Conseil National Economique et Social, Alger 2004
- CREAD**, 1998, actes du colloque 'le PAS en Algérie : bilan et perspectives', cahier du CREAD, n° 46/47, Centre de Recherche en Economie Appliquée pour le développement, Alger
- CREAD**, 2001. Actes de l'atelier technique sur l'informalisation de l'économie algérienne, centre de recherche en économie appliquée pour le développement, Alger
- Deble I. & Hugon P.**, 1982, Vivre et survivre dans les villes africaines, PUF, Paris.
- De Villers G.**, 1992, La loi, le pauvre, le mépris: la question de l'«économie informelle» en Afrique, cahier/studie 6/1992 série 1, collection cedaf - asdoc, Bruxelles, 88p.
- Ecotechnics**, 1997, Le secteur informel en Algérie: évaluation et caractérisation, Alger étude financé par la Banque Mondiale rapport d'étape
- Henni A.**, 1991, Essai sur l'économie parallèle: cas de l'Algérie, ENAG, 159p.
- Hammouda N. E. & Zidouni H.**, 1990, Ménages entrepreneurs individuels: un secteur mal cerné par la statistique, Statistiques n°29, ONS.
- Hammouda N. E.**, 1998, Comportements d'activité et conditions de vie des ménages algériens, thèse doctorat en sciences économiques, université Paris X, Paris.
- IMMAR**, 2000, Résultats de l'étude tabac Algérie, Alger, mars.
- Kelkoul M.**, 1989, L'emploi et le secteur informel: quelques remarques méthodologiques, Statistiques n°22 janvier - Alger, mars
- Kelkoul M.**, 1998. L'économie informelle - cas de l'Algérie, mémoire magistère, INPS, Alger.
- Lakehal A. et Ali Bacha F.**, 1994, Analyse statistique des travailleurs informels en Algérie, mémoire d'ingénieur d'Etat en statistique INPS septembre, 106p.
- Lautier B.**, 1994, L'économie informelle dans le tiers monde, La Découverte, Paris, 125p.
- Lubell H.**, 1991, Le secteur informel dans les années 80 et 90, études du Centre de développement, OCDE, Paris, 138p.
- Madani M.**, 1984, Le secteur informel - éléments méthodologiques pour une construction de l'objet d'étude, Statistiques n°4 juillet/septembre, pp13-18
- Medjkoune M.**, 1990, Les travailleurs à domicile, ONS, Alger

Ministère de la formation professionnelle, 2001, Actes du séminaire de lancement de l'observatoire de la formation et de l'emploi, Alger.

**Ministère de la PMI/PME**, 2000, Etat des lieux des PMI/PME en Algérie, Alger.

**Ministère de la solidarité nationale**, 2000, Actes de la première conférence sur la lutte contre la pauvreté et l'exclusion, Alger.

**Ministère délégué à l'emploi**, 1990, Programme d'action du gouvernement dans le domaine de l'emploi, Alger.

**Ministère du travail**, 1993, Bulletin statistique - rétrospective 1990/1992, Alger.

**Ministère du travail**, 2000, Actes de la première conférence nationale sur la protection sociale, Alger.

**Mokaddem A.**, 1998, Les problèmes d'emploi et de population, Magister en sciences économiques, Université d'Alger

**Musette M. S.**, 1994, Les comportements d'activité en Algérie, Magistère en sociologie, Université d'Alger.

**Musette M. S.** (ed), 2000, Conception d'un système national d'informations statistiques sur le marché du travail, PNUD, CREAD, Alger

**Musette M. S., Isli M. A., Hammouda N. E.**, 2002, Marché du travail et emploi en Algérie, éléments pour une politique nationale de l'emploi, Organisation Internationale du Travail, bureau d'Alger pour les pays du Maghreb, programme «des emplois pour l'Afrique», janvier, Alger.

**OCDE**, 2002, Handbook for measurement of the non-observed economy, Paris.

**OIT**, 1993, Employment challenges in informal and rural sectors of Arab states, Organisation Internationale du Travail, Turin, Italie, septembre.

**OIT**, 2001, La sécurité socio-économique, questionnaire Algérie, Organisation Internationale du Travail.

**ONS**, Résultats des enquêtes main d'œuvre 1985, 1992, 1997, 2001, 2004, Office National des statistiques, Alger.

**ONS**, Résultats recensement général de la population et de l'habitat (RGPH) - 1966, 1977, 1987 & 1998, Office National des statistiques, Alger.

**ONS**, 1999, La situation économique et sociale, Alger.

**PNUD**, 1990, Algérie 1990: études - 6<sup>e</sup> programme de pays, 1992-1996, New York.

**PNUD**, 2000, Le dispositif de gestion du marché du travail et de

promotion de l'emploi en Algérie, Bodin & Isli, Alger.

**Prenant A.**, 2002, L'informel aujourd'hui en Algérie, forme de transition ou mode d'intégration spécifique à la hiérarchie imposé par la mondialisation, Economie & Management n°1, Université de Tlemcen, pp 122-144

**RADP**, 1993, Commission nationale des experts, Algérie 2005, INESG, Alger.

**RADP**, 1998, Le plan national de lutte contre le chômage, Alger.

**BIT**, 1979, Revue internationale du travail, vol. 118, n°5, septembre - octobre

**Roubaud F.**, 1994, L'économie informelle au Mexique: de la sphère domestique à la dynamique macro-économique Karthala-ORSTOM, Paris

**Sauvy A.**, 1984, Le travail noir et l'économie de demain, Calmann-Levy, 304p.

**Souames A.**, 1984, Les enquêtes sur la main d'œuvre en Algérie, in s'éminaire sur les statistiques de l'emploi et du secteur non structuré, Rabat 10-17 octobre.

**ONS**, 1989, Statistiques, n°23,

**ONS**, 1989, Travailleurs à domicile en Algérie - caractéristiques et structures, collections Statistiques n°27, juin

Institut International d'Etudes Sociales, 1989, Travail et société vol. 14, n°4, octobre, Genève.

**UNICEF**, 2000, Travail des enfants en Algérie, Alger

**Zidouni H. & Hammouda N.**, 1998, L'économie non enregistrée en Algérie, document de référence, workshop sur l'ENO Rome mai 1998.

## Annexe 1

### La saisie de l'emploi dans les enquêtes auprès des ménages

Dans tous les recensements et enquêtes auprès des ménages, tous les membres des ménages âgés de cinq ans et plus sont caractérisés par une variable appelée «situation individuelle». C'est une variable univoque, c'est-à-dire qu'une personne ne peut avoir qu'une seule situation. Les différentes modalités que peut prendre la situation individuelle varient d'une enquête à une autre.

Pour l'enquête de 1992, les modalités retenues sont pour les actifs: Occupé Travailleur (se) à domicile, Appelé du contingent et les Sans travail mais en recherche (STR); Pour les inactifs: Ecolier, collégiens, lycéens, étudiants et stagiaires, Femme au foyer, Retraité Infirmes, handicapés et les Autres inactifs. A noter qu'il s'agit des déclarations spontanées des individus (la personne directement concernée ou un autre membre du ménage).

### La mesure de l'emploi

Le volume de l'emploi peut être mesuré de deux manières différentes: l'emploi du moment ou l'emploi habituel. Les définitions utilisées en Algérie sont celles préconisées par le BIT. L'emploi du moment renvoie à une période de référence courte: le jour, la semaine ou le mois précèdent l'enquête; en Algérie, c'est la semaine précédant l'enquête qui sert de référence dans l'ensemble des enquêtes.

Un volet «occupé» est renseigné pour l'ensemble des personnes se déclarant spontanément occupées.

A partir de 1992 un volet spécial est administré à l'ensemble des personnes âgées entre 16 et 59 ans qui ne déclarent pas spontanément être occupées ni étudiants. Ce volet énumère un certain nombre d'activités et l'enquêté doit mentionner si oui ou non il les a exercées durant ou hors de la semaine de référence en précisant le nombre d'heures consacrées. Nous parlerons d'occupés marginaux.

A partir de 1997 ce volet est repris et l'ensemble des personnes ayant déclaré avoir exercé une des activités durant la semaine de référence et à titre marchand doit renseigner le volet occupé